



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**



**GOLF RESA**

Agence de voyages spécialisée  
 43, rue du général de Gaulle 78300 Poissy - France  
 Tel : 01.39.22.23.88 - Fax : 01.39.65.32.37  
 Site Web : [www.golfresa.com](http://www.golfresa.com)  
 Email : [commercial@golfresa.com](mailto:commercial@golfresa.com)

Société : .....  
 Adresse : .....  
 Téléphone : .....  
 Fax : .....  
 Email : .....

**Contrat d'allotement du ..... au .....**

**1/ Contingents et tarifs\* :**

Mois :			Mois :			Mois :		
chambre	tarif	contingent	chambre	tarif	contingent	chambre	tarif	contingent
double**			double**			double**		
single			single			single		
triple			triple			triple		
quadruple			quadruple			quadruple		

\*Le tarif est à base de chambre + petit-déjeuner (hors TS)

\*\* double ou twin

## Suppléments :

- Supplément demi pension : .....
- Supplément pension complète : .....
- Supplément all inclusive : .....

## Rétrocession :

Mois 1 : J-...

Mois 2 : J-...

Mois 3 : J-...

## Dates fermées :

De..... à .....

## 2/ Réductions et remises :

- Réduction enfant -10 ans : ...%
- Réduction senior +60 ans : ...%
- Remise groupe de .... Personnes : ...%

## 3/ Promotions et offres spéciales :

- Offres spéciales :

Période	Offre*
De.....à.....	

- Promotion de..... à ..... : -...%

Offres peut être : nuit gratuite (3=2, 4= 3, 7=6...), cocktail de bienvenue offert...

## Conditions générales

Les présentes conditions générales constituent l'accord de partenariat entre GOLFRESA et le prestataire de services touristiques.

Pour la conclusion de cet accord, les définitions suivantes s'appliquent dans l'intégralité dudit accord, sauf mention contraire :

« **Confirmation de réservation** » signifie que GOLFRESA envoie une confirmation écrite à un hôtel conformément à cet accord, en spécifiant le nombre et le type de chambres demandées, le nombre de clients.

« **Client** » signifie tout individu qui a réservé les services d'un hôtel à travers le réseau GOLFRESA (site Web, agences...).

« **Prestataire** » signifie prestataire de services, en l'occurrence l'hôtelier.

« **Facture hôtel** » signifie une facture émise par l'hôtel et destinée au service comptable de l'agence GOLFRESA spécifiant les prestations ayant été fournies aux clients de l'agence.

« **Les services hôtel** » signifient la fourniture de chambres d'hôtel et tous services supplémentaires souscrits par le client et spécifiés sur le voucher ou la confirmation de réservation.

### **1- La fourniture des services d'hôtel :**

L'hôtel s'engage à fournir ses services à GOLFRESA conformément aux termes de cet accord. Les termes de cet accord doivent prévaloir sur tous termes ou conditions incompatibles contenues ou mentionnés dans un autre document fourni par l'hôtel à GOLFRESA.

L'hôtel s'engage à fournir au client les prestations et services spécifiés dans la confirmation de réservation ou dans le voucher qui lui sont fournis par GOLFRESA conformément aux termes de cet accord.

En cas d'impossibilité de fournir les prestations réservées pour surbooking ou autre raison, le prestataire doit en informer GOLFRESA et prendre les mesures nécessaires afin de déloger le client à ses frais dans un établissement de même catégorie ou de catégorie supérieure.

## **2- La fourniture d'autres services :**

GOLFRESA ne doit pas être tenue responsable pour les services qui ne sont pas mentionnés sur le voucher. Tout autre service consommé par le client doit lui être facturé directement par l'hôtel.

## **3- Facilités/ Rénovation/ Réparations :**

L'hôtel doit fournir rapidement et avec précision toute information à propos de toute prestation inapplicable, toute construction, rénovation ou travaux de réparations qui auront lieu à l'hôtel ou auprès de l'hôtel, ou toute autre raison existante et qui ne sera pas prévu par GOLFRESA ou le client de GOLFRESA.

## **4- Indemnisation :**

L'hôtel doit totalement indemniser GOLFRESA sur demande de toutes pertes, réclamations, exigences, dommages, coûts et dépenses (y compris les coûts juridiques) subis ou engagés par GOLFRESA en rapport avec toute perte, dommage, mort ou blessure ou tout autre dégât subis par l'hôtel en liaison avec le séjour du client sauf cas d'erreur involontaire ou de force majeure.

## **5- Licence :**

Le prestataire (hôtel) donne à GOLFRESA et les partenaires de GOLFRESA la licence d'utiliser gratuitement le nom de l'hôtel et toute autre information fournie par l'hôtel à GOLFRESA y compris entre autres le droit d'utiliser et reproduire toutes photos, images et marque commerciale du prestataire dans le cadre de cet accord.

## **6- Facturation et procédure de paiement :**

L'hôtel s'engage à émettre périodiquement une facture comprenant uniquement les services d'hôtel mentionné sur le voucher.

Toutes les factures et autres réclamations doivent être envoyées au siège social de GOLFRESA au 43, rue du général de Gaulle 78300 Poissy - France, adressée au « service comptable » ou via email adressé à [compta@golfresa.com](mailto:compta@golfresa.com).

La facture émise par l'hôtel sera payée par GOLFRESA dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la facture du prestataire et du voucher client.

### **7- Police d'annulation et de modification :**

En cas de « no show » hors délai, GOLFRESA s'engage à payer la première nuit du séjour du client.

### **8- Information confidentielles :**

Les parties présentes ne doivent pas divulguer les termes de cet accord à une tierce partie sans l'autorisation du contractant et doivent garder secret et confidentiel toute information liée à l'autre partie.

### **9- Les garanties :**

Les garanties de l'hôtel sont :

- a- Les services de l'hôtel doivent être conformes aux normes de l'industrie. L'hôtel garantit que toutes les installations intérieures comme extérieures sont conformes aux normes de sécurité internationales ainsi qu'aux prescriptions de sécurité locales en vigueur notamment les normes de sécurité, d'incendie et d'hygiène.
- b- GOLFRESA n'est pas responsable de tout dommage, dégât, désagrément causé par ses clients.
- c- L'hôtel doit, à tout moment, détenir une assurance complète de responsabilité civile contre tous les risques de tiers, une copie sera mise à la disposition de GOLFRESA sur demande.
- d- L'hôtel fournira, à tout moment, ses services à GOLFRESA et ses clients avec compétence et professionnalisme dignes du métier.
- e- Toute information fournie par l'hôtel à GOLFRESA doit être précise, exacte, sincère et à jour.

### **10- Terme et résiliation :**

Cet accord doit commencer à la date de signature. Cet accord est tacitement reconductible tous les semestres jusqu'à résiliation de l'une des parties.

Chaque partie peut résilier ou modifier cet accord immédiatement par écrit si l'autre partie s'engage aux conséquences matérielles de cette rupture selon les obligations de cet accord. Dans un tel cas une réservation déjà faite doit être honorée par l'hôtel.

**11- Les lois gouvernantes et la juridiction :**

Cet accord doit être administré et interprété conformément à la loi du pays du prestataire.

**12- Divers :**

Toute variation de cet accord doit être acceptée par écrit et signée par un signataire autorisé pour le compte des deux parties.

Cet accord n'autorise aucun droit à une personne ou partie (autre que les parties de cet accord) en vertu des contrats (droits des tiers).

L'hôtel ne doit pas, sans le préavis de GOLFRESA, affecter, transférer ou sous-traiter les droits et les obligations contenus dans cet accord.

Fait le ..... à .....

Signature du prestataire

Signature de Golfresa

Le gérant Nicolas CURLURAU